

**Important**

A Saint Arnoult en Yvelines, le 16 juin 2020

## **Information sur le deuxième tour de la liste « Saint Arnoult c'est vous » menée par M. Chevallier**

Dès le soir des résultats du premier tour et au vu du score obtenu, des voix de notre liste se sont élevées contre le maintien de la liste au second tour.

Une négociation avec la liste de M. Guignard a eu lieu et la seule problématique soulevée par M. Chevallier était la place qu'il pouvait obtenir pour lui-même et pour Mme Denizot. Mme Denizot étant hors course, du fait d'un trop lourd passif politique, il a refusé tout accord.

La tête de liste, M. Chevallier a appliqué son plan B : s'inscrire au deuxième tour sans aucune concertation avec l'ensemble de ses colistiers.

Le 3 juin, M. Chevallier nous a annoncé l'inscription de la liste au deuxième tour alors que la clôture du dépôt de liste était le 2 juin.

Face à cette situation, des colistiers ont organisé le 8 juin, un vote interne pour connaître l'avis de chacun.

### Résultat :

20 votants sur 31 membres de la liste :

- 18 ont voté contre le maintien
- 1 a voté pour le maintien
- 1 s'est abstenu

(Soit 58 % des colistiers ou 90 % des votants ne voulaient pas se présenter au second tour)

Suite à ce vote, M. Chevallier a annoncé vouloir renoncer et annuler la présentation de la liste au second tour, lors de la commission de propagande du 10 juin, à la préfecture de Versailles.

### **Pourtant à ce jour, la liste est toujours officiellement candidate.**

Vous allez recevoir par courrier une profession de foi et un bulletin de vote sur lesquels la majorité des colistiers ne souhaitent plus être élus.

C'est un manque total de respect envers la majorité de ces colistiers et envers les électeurs du premier tour.

Les électeurs du deuxième tour pour cette liste « fantôme » apprécieront le bienfondé de leur vote....

**Pour ces raisons et afin de ne pas faire élire M. Husson,  
nous voterons pour la liste menée par Sylvain Guignard le 28 juin 2020.**

Des colistiers de la liste de M. Chevallier